

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20230612-23-102-INFO-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Publication : 16/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/102/INFO

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

OBJET : INFORMATIQUE

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de logiciels, de matériels informatiques et de communication, de services IT.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 juin 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jacky AGOSTINI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Antoine LASTRAJOLI à Jeanne STROMBONI ; Santina FERRACCI à Janine ZANNINI ; Petru VESPERINI à Emmanuelle GIRASCHI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Georges MELA à Joseph TAFANI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du Code de la Commande Publique et justifiant de besoins communs liés à un achat ou plusieurs achats déterminés, de s'associer dans le but de les optimiser.

La ville de Portivechju, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté de communes du Sud-Corse (CCSC) ont identifié des besoins communs autour de l'achat de logiciels, de matériels informatiques et de communication, de services IT (achat, location, abonnement et informatique dans les nuages, études, services d'assistance et de maintenance, ...).

Afin de rationaliser la satisfaction des besoins exprimés ainsi que la gestion de ces commandes, il est proposé que la ville de Portivechju s'associe à son CCAS et à la CCSC pour la mise en œuvre d'un groupement de commandes permettant la mutualisation des procédures des marchés à passer selon le type d'achat.

Concrètement, les membres du groupement feront converger leur stratégie d'achat pour mutualiser les procédures de commande publique dans un appel d'offres commun pour les types de besoins ci-avant rappelés.

Cette démarche permettra de dégager des avantages ainsi que des économies en s'inscrivant dans une logique globale d'optimisation et de mutualisation des moyens de fonctionnement des trois collectivités.

D'un commun accord, il est proposé que la ville de Portivechju assure la mission de coordonnateur du groupement de commandes, mission qui consiste en l'organisation du groupement, la rédaction et la notification des marchés nécessaires, dans le respect du Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes pourra recevoir d'autres membres tout au long de son existence ; la convention de groupement de commandes fera alors l'objet d'un avenant.

L'engagement des commandes et leur suivi d'exécution seront assurés par chaque membre du groupement.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de logiciels, de matériels informatiques et de communication, de services IT.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de logiciels, de matériels informatiques et de communication, de services IT,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté de communes Sud Corse, la ville de Portivechju et son CCAS, pour le ou les marchés concernant l'achat de logiciels, de matériels informatiques et de communication, de services IT (achat, location, abonnement et informatique dans les nuages, étude, services d'assistance et de maintenance, ...).

ARTICLE 2 : d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de logiciels, de matériels informatiques et de communication, de services IT.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout document contractuel s'y rapportant et les avenants éventuels.

ARTICLE 4 : d'accepter que la ville de Portivechju soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et que sa commission d'appel d'offres soit la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	17
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

Grégory SUSINI 